

10ième ' PICTURALE ' 2024

Briefing & conditions de participation

Catégorie A

Briefing "illustration(s) – 1m x 1m"

Les candidats déclarent être inconditionnellement d'accord avec ce règlement en participant à cet événement. La participation est gratuite.

Art. 1.

L'illustrateur a minimum deux publications à son palmarès (veuillez joindre les publications). De nouvelles oeuvres/illustrations sont évidemment acceptées.

Art. 2.

Les illustrations ne seront pas encadré(e)s (également pas 3D). Un passe-partout plat et souple est accepté. Lors de l'exposition, les illustrations seront présentées sous plexi (1mx1m).

Art. 3.

Un envoi /oeuvre ne comportera pas plus de 6 illustrations (à moins de faire partie d'un seul ensemble artistique). L' exposition de(s) l' illustration(s) se fera (par illustrateur) sur une surface de 1m x 1m

Art. 4.

Les envois doivent être emballés avec précaution afin d' éviter tout risque de dommage et pourvus du nom de l'illustrateur bien visible à l'extérieur (pour les suivis) et d'un croquis indiquant clairement comment l'illustrateur conçoit sa surface de '1m x 1m'.

Les envois seront également accompagnés du formulaire de participation et du formulaire pour les assurances , les deux correctement remplis . Au dos de l'oeuvre le nom de l'illustrateur sera également mentionné bien lisiblement .

Art. 5

Pour l'exposition , les envois/illustrations doivent nous parvenir entre le 3 janvier 2024 et le 17 janvier 2024 et peuvent être déposés - pendant les heures d'ouverture - au CC de Ververij - Wolvestraat /rue au loup 37 – Renaix 9600 – 055 / 23 28 01 (heures d'ouverture: du lundi au vendredi , incl. de 8h30 -12h et de 13h30 -16h).

Art.6

Les envois doivent être récupérés par l'illustrateur au plus tard le 3 mai 2024. L'organisation ne se charge pas de renvois des illustrations. Les illustrations non récupérées à temps resteront propriété de la ville de Renaix.

Art. 7

L'organisation se réserve le droit de pre-sélectionner les envois. Les envois seront soumis à un jury de professionnels. La décision du jury est irrévocable . Aucune correspondance ne sera entretenue au sujet du concours ou de la décision du jury. Les illustrateurs sélectionnés par le jury professionnel seront personnellement prévenus par mail.

Art. 8

Le gagnant recevra le grand PRIX PRESTIGE 'PICTURALE ' 2024 d'une valeur de 2.500 euro
+ aura son oeuvre / illustration figurant sur un mur PICTURALE au coeur de la ville de Renaix
+ une exposition exceptionnelle en solo sur le magnifique site du CC de Ververij

Le grand gagnant sera proclamé pendant le vernissage festif le samedi 17 février 2024 à 17h30. Le gagnant du prix du PUBLIQUE , en categorie A , d'une valeur de 750 euro , sera annoncé pendant le FINISSAGE le samedi 30 mars 2024.

Art.9.

Les oeuvres / illustrations sélectionnées par le jury de professionnels feront toutes partie de l'exposition 10ieme Picturale 2024 . L'illustrateur s'engage à renoncer à ses droits de reproduction pour la publication du catalogue.

Art.10

Comments'inscrire ?

1. Confirmer votre participation via mail : post@picturale.be au plus tard le 07.11.2023 (voir ci-joint, titre de l'oeuvre peut éventuellement être envoyé plus tard).

2. Exposition: envoyer ou déposer votre oeuvre/illustration(s) avec éventuelle publication

+ formulaire de participation + formulaire pour les assurances au CC de Ververij – Wolvestraat / rue au loup 37 – 9600 Renaix, entre le 3 janvier 2024 et le 17 janvier 2024.

3. Catalogue: envoyer le plus vite possible une version digitale de votre/vos illustration(s) par mail à waldo@postvorm.be (date d'échéance: le 31 janvier 2024. Spécifications techniques: minimum 300dpi, TIFF, EPS ou jpg.

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

Pour accord

.....

Nom / Signature

Date